



CHARTRE DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS DES LAURENTIDES

« Dans le mot paysage, il y a le mot pays. Le paysage est ce qui est vu, perçu et vécu. Il constitue l'image des lieux dans lesquels nous vivons, avons des activités et nous déplaçons : images caractéristiques de notre jardin, de notre rue, des places publiques, des parcs urbains ou régionaux, des circuits touristiques » - École d'architecture du paysage de l'Université de Montréal

la MRC Pays-d'en-Haut

RECONNAÎT QUE

I. le paysage est source de création et d'expression. Il fait partie intégrante de notre patrimoine naturel, culturel et collectif;

II. le paysage est un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société;

III. le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire, il évolue constamment et à des échelles diverses;

IV. la région des Laurentides est privilégiée par la diversité de ses paysages et de ses grands espaces naturels. Ces richesses sont un moteur économique incontestable pour le développement de la région, entre autres, pour les vocations de villégiature et de récréotourisme;

V. les pressions du développement sur les milieux engendrent des conséquences de plus en plus déterminantes aux plans environnemental, social et économique. Dans un contexte où les paysages se banalisent rapidement, il devient urgent d'agir pour protéger la diversité et la santé de nos paysages.

S'ENGAGE À

I. reconnaître, protéger et mettre en valeur les paysages des Laurentides;

II. faire des paysages une préoccupation fondamentale dans la mise en valeur de la région et l'amélioration de la qualité de vie;

III. reconnaître qu'il est essentiel de mettre sur pied un mécanisme de concertation régionale;

IV. élaborer, selon sa juridiction et à son rythme, un mécanisme de mise en oeuvre permanent dédié à l'émergence de paramètres de plus en plus précis, propres à protéger et mettre en valeur les paysages;

V. voir à ce que la démarche de protection et de mise en valeur des paysages, respecte les principes du développement durable.


Signature